

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue en visioconférence, le **mardi 18 janvier 2022** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023 ET 2024**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**
6. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023 ET 2024**
7. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

- En raison de la pandémie et des conditions sanitaires, *Décret numéro 1624-2021*, la séance extraordinaire du conseil se déroule par visioconférence. La publicisation des délibérations sera sur le site internet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-16

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023 ET 2024

Les élus ont reçu le document portant sur le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024 et en font la lecture.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

En raison de la situation actuelle causée par la pandémie et du décret, la séance a été faite en visioconférence. Ce point n'a donc pas été traité puisque la municipalité n'a reçu aucune question suite à l'avis public émis à cet effet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-17

6. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022- 2023 ET 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lydia Richer
et résolu à l'unanimité :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

QUE le plan triennal d'immobilisation 2022, 2023 et 2024 fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-18

7. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Mélyssa Lussier
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 18h35.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière